

REGLEMENT DE JEU

Fête des mères – Les Grands Prés

Article 1 - Organisation

La société ASBL LES GRANDS PRES ASSOCIATION DES COMMERCANTS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Belgique, sous le numéro BE 0863.122.529, ayant son siège social Place des Grands Prés, 1 à 7000 Mons.

Organise un jeu concours, sans obligation d'achat le samedi 10/05/2025.

Article 2 - Condition de participation

La participation est gratuite, mais soumise à une inscription préalable obligatoire.

La participation au jeu est ouverte AUX DAMES âgées de 18 ans et plus, à l'exclusion des membres du personnel ainsi que de leur famille.

Article 3 - Modalités de participation au jeu concours

Pour participer, il suffira de scanner le QR code disponible directement sur le stand d'animation. Et de renseigner ensuite vos coordonnées (nom, prénom, téléphone, e-mail) et de valider les conditions de participation.

Article 4 - Une seule participation par personne

Il n'y aura qu'une seule participation autorisée par personne.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification afin de s'assurer LE respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, et notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des candidatures reçues, pouvant limiter cette vérification aux lauréats retenus.

Article 5 – Les dotations

Les dotations se composent comme suit par campagne :

- 40 cartes cadeaux de 10€
- 100 goodies personnalisés
- 150 roses couleurs mix
- 50 coupes de champagnes
- 6 bouteilles d'apéritif

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnantes, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. En cas d'impossibilité avérée de la gagnante de profiter de son cadeau, celui-ci n'est pas cessible à une tierce personne.

RÉCLAMATIONS : Aucune réclamation, aucun recours relatif aux dotations ou à leur

attribution ne pourra être adressé à la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur. Le centre commercial se décharge de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leur lot.

Article 6 : Remise des dotations :

Remise des dotations instantanément sur le lieu de l'animation :

Dès leurs inscriptions validées, les participantes jouent à l'animation et repartent directement avec leur cadeau du jour.

En cas de non retrait des cadeaux, la dotation sera définitivement perdue et elles resteront acquises à l'organisateur du jeu.

Article 7 : Remboursement

La participation à l'animation est gratuite. En aucun cas la gagnante ne pourra demander le remboursement des frais supplémentaires liés à la jouissance des cadeaux décernés. Les cadeaux ne seront ni repris, ni échangés contre leur valeur en espèces.

Article 8 - Cas de force majeure

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si par suite de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'atelier devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 9 – Acceptation

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, dans son intégralité ainsi que l'acceptation des modalités de participation.

Article 10 - Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement peut être adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de PROPULS CONNECT, 10 avenue de Thionville, Parc des Varimonts 57140 WOIPPY ou par mail à contact@propuls-connect.com. Remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

Ce règlement sera visible sur le stand d'animation pendant toute la durée de l'animation.

Article 11 - Informatique et libertés

Les données recueillies dans le présent jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Les informations demandées sont toutes nécessaires au traitement de vos inscriptions. Ces données sont destinées à la société Shopping Center Les Grands Près, aux membres de son réseau à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à leurs partenaires et prestataires, afin de vous adresser des informations sur leurs produits et services, sous réserve de votre consentement, ou à défaut d'opposition de votre part, Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et liberté » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, ainsi que du droit de vous opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser par courrier auprès de ALL IN BOX, 12 rue Michel de Montaigne 54425 PULNOY ou par mail à support@allinbox.fr

Article 12 : Loi applicable - tribunaux compétents

Le présent règlement est exclusivement régi et interprété conformément à la législation belge. Les litiges éventuels qui surviendraient pour l'exécution ou l'interprétation du présent règlement seront soumis aux tribunaux belges compétents.